



FORMATION MAITRE CHIEN D'AVALANCHE 2024 – DOSSIER D'INSCRIPTION

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPi
(Certification QUALIOPi n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

Nom du stagiaire : _____ Prénom du stagiaire : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° téléphone : _____ Email : _____

Sexe : Femme Homme

Profession du stagiaire :

Salarié(e) Travailleur indépendant Demandeur d'emploi Autre

Précisez votre activité : _____

Numéro demandeur d'emploi (si prise en charge par Pôle Emploi) : _____

Informations sur le chien :

Nom du chien : _____ Date de naissance : _____

Race : _____ N° de puce ou tatouage : _____

Informations sur l'employeur :

Raison sociale de l'employeur (hors candidatures individuelles) : _____

Nom et prénom de la personne en charge du suivi du dossier : _____

N° téléphone : _____ Email : _____

FORMATIONS ET FRAIS PEDAGOGIQUES (HORS HEBERGEMENT) :

- Module 1 : Préformations au Brevet National MCA – **610€**
10 demi-journées (4h par demi-journée) entre le 26 Aout et le 15 novembre 2024 – 40 heures - dans votre département
- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Alpes de Haute Provence (04) | <input type="checkbox"/> Hautes Pyrénées (65) |
| <input type="checkbox"/> Hautes Alpes (05) | <input type="checkbox"/> Pyrénées Orientales (66) |
| <input type="checkbox"/> Alpes-Maritimes (06) | <input type="checkbox"/> Savoie (73) |
| <input type="checkbox"/> Ariège (09) | <input type="checkbox"/> Haute Savoie (74) |
| <input type="checkbox"/> Haute Garonne (31) | <input type="checkbox"/> Andorre |
| <input type="checkbox"/> Isère (38) | <input type="checkbox"/> Corse |
| <input type="checkbox"/> Puy de dôme (63) | <input type="checkbox"/> Italie |
| <input type="checkbox"/> Pyrénées Atlantiques (64) | <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : |

- Module 2 : Brevet National Maitre-Chien d'Avalanche - **2610€**
du lundi 2 au vendredi 13 décembre 2024 – Hôtel de la Valentin 40 avenue de la Muzelle 38860 Les 2 Alpes- 88 heures – 11 jours

TOTAL DES FRAIS PEDAGOGIQUES : 3220 € net de taxes / apprenant



FORMATION MAITRE CHIEN D'AVALANCHE 2024 – DOSSIER D'INSCRIPTION

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPi
(Certification QUALIOPi n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

FACTURATION :

Le montant des frais pédagogiques de la formation sera pris en charge par :

- Le stagiaire
- Le Pôle Emploi : *renseignez n° PE chiffres + lettre*
- L'employeur (sur fonds propres)
- L'OPCO : *précisez nom et adresse*
- Autre (A préciser) :

Le montant des frais d'hébergement (1050€ - Hôtel de la Valantin) sera pris en charge par :

- Le stagiaire
- L'employeur (sur fonds propres)
- L'OPCO : *précisez nom et adresse*
- Autre (A préciser) :
- Je ne souhaite pas d'hébergement**

J'accepte le traitement informatisé de ces données personnelles en conformité avec les dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données. J'ai noté que je pourrais exercer les droits qui me sont garantis par le RGPD par simple mail adressé à : adrien.blanc@anena.org

Fait à _____ Le : _____

Signature :



FORMATION MAITRE CHIEN D'AVALANCHE 2024 – DOSSIER D'INSCRIPTION

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPi
(Certification QUALIOPi n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour tous (pièces constituant le dossier d'inscription aux examens) :

- Le dossier d'inscription **complété et retourné par courrier et par mail à sarah.abecassis@anena.org** accompagné des pièces justificatives listées ci-dessous (les documents devront être également déposés par votre employeur ou vous-même sur le site de l'ANENA)
- 1 copie du diplôme de Pisteur ou du PSE2 recyclé ;
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité attestant de l'état civil du stagiaire ;
- 3 photos d'identités aux normes en vigueur avec vos noms et prénoms au dos de chaque photo (**scans et impressions sur papier libre non acceptés**) – **A envoyer par courrier** ;
- 1 photo (petit format) du chien – **A donner au formateur à l'entrée en préformation** ;
- Un certificat médical attestant que « l'état de santé physique du candidat ne comporte pas de contre-indication, notamment de maladies respiratoires, s'il est appelé à être enseveli sous la neige. » ;
- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile de l'employeur ou du candidat individuel ;
- L'avis favorable du formateur, de l'employeur et de la préfecture de votre département (annexe 1, pages 4 et 5) – **A la fin de la préformation et avant l'entrée en formation aux 2 Alpes** ;
- Attestation d'assurance du chien ;
- Copie du carnet de vaccination du chien (vaccin, n° de puce, identité du chien);
- 3 parties du dossier vétérinaire - **A remettre en fonction des dates indiquées sur chaque partie** ;
- Les conditions générales de ventes signées (annexe 2) ;
- Un chèque à l'ordre de l'ANENA ou un virement (fournir la preuve du virement) égal au montant des frais d'hébergement

Votre dossier complet est à retourner par courrier à

ANENA – Sarah Abecassis

15 rue Ernest Calvat - 38000 Grenoble

Au plus tard le vendredi 16 août 2024

Tout dossier incomplet ou non transmis à cette date ne sera pas traité par nos services et la participation du candidat considérée comme caduque.



FORMATION MAITRE CHIEN D'AVALANCHE 2024 – DOSSIER D'INSCRIPTION

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPi

(Certification QUALIOPi n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

Annexe 1 Avis employeur, formateur, Préfecture

Candidat

Nom :

Prénom :

Profession :

Employeur :

Avis de l'employeur

Dénomination sociale : _____

N° SIRET : _____

Secteur :

Privé

Communal

Intercommunal

Autre, précisez

Adresse postale : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Je soussigné(e), Madame, Monsieur : _____

Fonction au sein de l'entreprise : _____

Donne un avis :

Favorable

Défavorable

A la candidature de Madame, Monsieur : _____

Fonction au sein de l'entreprise : _____

Au cursus diplômant pour le Brevet National Maitre-Chien d'Avalanche (préformations + Brevet National)

Fait à : _____

Le _____

Signature et cachet de l'entreprise obligatoire :



FORMATION MAITRE CHIEN D'AVALANCHE 2024 – DOSSIER D'INSCRIPTION

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPi

(Certification QUALIOPi n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

Annexe 1 Avis employeur, formateur, Préfecture

Avis du formateur

Nom du formateur :

Prénom du formateur :

Département :

A l'issue de la préformation dispensée selon les critères définis par l'équipe pédagogique, je suis favorable à l'entrée en formation de l'équipe cynophile constituée de :

Mme/Mr :

Et de son chien :

Que je juge apte à devenir une bonne équipe cynophile

Fait à : _____

Le _____

Signature du formateur :

Avis de la Préfecture – Protection Civile

La Préfecture du département de/des :

Adresse :

Téléphone :

Donne un avis :

Favorable

Défavorable (à motiver)

à l'entrée en formation de Maître-Chien d'Avalanche de:

Mme/M. :

Employeur :

En qualité de :

Une fois brevetée, cette équipe sera intégrée dans le plan de secours spécialisé « secours en montagne » du département :

Oui

Non

OBSERVATIONS :

Fait à : _____ Le _____

Signature et cachet du Préfet :



FORMATION MAITRE CHIEN D'AVALANCHE 2024 – DOSSIER D'INSCRIPTION

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPi
(Certification QUALIOPi n° 202087911.1)
Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

Annexe 2

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société ANENA désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 15 rue Ernest Calvat Grenoble 38000 ANENA met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Grenoble, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société ANENA
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société ANENA pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société ANENA s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société ANENA, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros net de taxes. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, suivant les indications de règlement inscrites sur la facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société ANENA ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Inscriptions

Toute inscription à une formation est confirmée par e-mail, par ANENA, à l'issue de la réception, de l'étude et du traitement du bulletin d'inscription, du dossier d'inscription ou de la proposition signée par le candidat individuel. Les cycles et actions de formation donnent lieu à l'établissement d'un contrat de formation professionnelle adressé aux candidats individuels établis selon l'article L. 6353-2 du code du Travail. Le consommateur s'engage à retourner à ANENA, dans les plus brefs délais, un exemplaire signé. Une attestation de présence sera adressée au candidat individuel.

Prérequis

ANENA spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au consommateur de s'assurer qu'il satisfait bien les prérequis spécifiés sur le programme de formation correspondant. ANENA ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à [l'adresse sarah.abecassis@anena.org](mailto:adresse.sarah.abecassis@anena.org). En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société ANENA ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Annulation d'une session de formation du fait de l'organisme de formation

ANENA se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce, sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.



FORMATION MAITRE CHIEN D'AVALANCHE 2024 – DOSSIER D'INSCRIPTION

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPi
(Certification QUALIOPi n° 202087911.1)
Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

Annulation en cas de force majeure

ANENA ne pourra être tenue responsable à l'égard du consommateur en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à ANENA, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de ANENA.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque, par virement bancaire ou espèces. Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- Des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- L'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du code de Commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. ANENA se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le candidat individuel. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société ANENA sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société ANENA s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Communication

Le consommateur autorise expressément ANENA à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux notamment.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le consommateur et ANENA à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de commerce de Grenoble. Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Date et signature